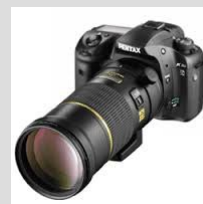




FOCUS



Septembre 2018

1 4 / 2 0 1 8

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

ASR, COUR DES COMPTES, CAP 2022, PLF

**LA DGFIP A 10 ANS.
C'EST UN PEU TÔT
POUR S'INQUIÉTER
DE SON AVENIR**



NOS MISSIONS SONT NOS EMPLOIS

La saignée intolérable infligée à nos services s'ajoute donc à celles des années précédentes.

LA MÉTHODE ADIMIL DÈS L'ANNÉE PROCHAINE ?

**2 130 suppressions d'emplois en 2019,
1 600 en 2018,
1 630 en 2017
... près du quart des effectifs en 10 ans.**

La DGFIP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité peut-être, des préconisations de CAP 22 sans doute, elle supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente désormais plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application annoncée par le Gouvernement de la « méthode à 10 000 » dès l'année prochaine pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État à la fin du quinquennat.

Ainsi, la spirale infernale de suppression d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers.

Pour mémoire, au 1er janvier 2018, 174 trésoreries ont fermé définitivement leur porte.

LA DGFIP FOURNISSEUR OFFICIEL DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Rappelons par ailleurs le triste record détenu par la DGFIP : notre administration, depuis 10 ans, est la 1ère contributrice «à la maîtrise des effectifs de l'État».

Ce n'est pas **FO** qui le dit mais la Cour des Comptes dans son rapport de juin dernier intitulé : «La DGFIP a 10 ans».



Comment le directeur général compte-t-il assumer devant les usagers la mise à sac du service public induite par cette mécanique destructrice :

- En confiant par exemple à des prestataires extérieurs l'encaissement des recettes publiques pour pallier ce qui va devenir une carence manifeste de nos services ?
- En généralisant l'accès des notaires au fichier immobilier et en fusionnant les SPF ?
- En abandonnant des missions en catimini, voire en les privatisant comme dans le cadre du Prélèvement à la source ?

NOS MISSIONS SONT NOS EMPLOIS

EN ATTENDANT LE RÉSEAU UNIQUE DE RECOUVREMENT

Ou alors, de son point de vue, ce ne serait qu'un mauvais moment à passer en attendant le réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales.

Cette option directement inspirée de CAP 2022 est confirmée par le PLF 2019 et tout laisse penser que ce réseau unique ne serait pas la DGFIP.

Au motif de simplification pour les entreprises et les particuliers, ce qui se profile est bien l'individualisation de l'impôt voire sa fusion avec la CSG autrement dit la fin de l'impôt républicain.

Et pourtant, l'accompagnement du PAS constitue une mesure phare dans le PLF 2019 notamment sur les crédits d'impôts.



Qu'il y ait de moins en moins d'agents pour accompagner les contribuables dans leur démarche n'est visiblement pas le problème.

Au contraire, cette réforme constitue un nouveau prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois.

Il faut être doté d'une bonne dose d'inconscience ou de cynisme pour oser cette justification.

RENFORCER LA DGFIP, C'EST RENFORCER LA RÉPUBLIQUE

FO DGFIP condamne cette politique de destruction du service public, désastreuse pour les conditions de travail des personnels et l'exercice des missions.

Le visage d'un « nouveau monde » se dessine nettement : celui d'une DGFIP rabougrie, vidée de sa substance et sous-dimensionnée.

Défendre nos missions, obtenir le renforcement de nos moyens, voilà l'urgence, parce que nous soutenons que renforcer la DGFIP, c'est renforcer la République.



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE

LE 9 OCTOBRE, TOUS MOBILISÉS POUR RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Face à toutes les attaques subies par les agents des Finances Publiques mais également l'ensemble des salariés du privé et du public, **FO-DGFIP** s'inscrit pleinement dans la journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre, initiée par la Confédération **FO**

Une organisation syndicale libre et indépendante est une garantie pour la défense des intérêts individuels et collectifs des agents.

C'est pourquoi, FO DGFIP appelle l'ensemble des agents à apporter leurs suffrages, du 29 novembre au 6 décembre, aux listes présentées par F.O.-DGFIP dans les différents scrutins.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018**